

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), représentée par son Directeur Général, Monsieur Mustapha Bakkoury, a déclaré le 5 janvier 2004 avoir acquis le 29 décembre 2003, sur le marché de blocs, 408.606 actions de la société Maroc Leasing, au prix unitaire de 85,50 dh, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 66,66% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CDG détient 1.222.061 actions Maroc Leasing, soit 76,62% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la CDG envisage d'arrêter ses achats sur la valeur concernée.

Il est à rappeler que la CDG avait déclaré, à l'occasion du franchissement à la hausse du seuil de participation de 50% dans le capital de Maroc Leasing, en date du 23 mai 2003, qu'elle envisageait d'arrêter les achats d'actions de ladite société dans les douze mois suivant ledit franchissement.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières